

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
de la " Joie de Vivre "

Comptable 1996

Hyères , le 9 Novembre 1995

363 , bard de la Joie de Vivre
83400 - HYERES

Compte-rendu de l'Assemblée Générale
de l'Association Syndicale Libre de " La Joie de Vivre "
+++++

Assemblée Générale Ordinaire
=====

Les copropriétaires du lotissement " La Joie de Vivre " se sont réunis , le Jeudi 9 Novembre 1995 à 18h30 , devant la salle " La REUNOTHEQUE " , Z.I. quartier Saint-Martin à Hyères .

Nombre de propriétaires : total	83
présents	30
représentés	21
présents et représentés	51

Quelques minutes de recueillement étaient sans doute nécessaires devant une porte désespérément fermée et que nous devions franchir pour la première fois .

Aussi , les circonstances furent telles que le propriétaire de la " Réunothèque " arriva après un temps de retard pour , enfin , nous ouvrir la salle .

Dès que les chaises furent mises en place , nous ne pouvions mieux faire que de nous asseoir , l'oreille attentive , pour écouter notre Directeur , Monsieur BAYOL , qui , lui , ouvrit la séance , le quorum étant obtenu . Il était 18h45 .

Rapport moral

Monsieur BAYOL salue les membres de l'Assemblée et les remercie d'avoir si bien dans l'ensemble , répondu à la convocation du Bureau .

Il les informe avoir obtenu que le retard apporté à l'ouverture des portes soit compensé par une réduction de 100,00 frs sur le Prix de la location de la salle , soit 500,00 frs au lieu de 600,00 frs .

Puis il passe en revue les affaires en cours .

Justice

=====

Le Procès

Cette année , rien de particulier . Pour des raisons de maternité ou de maladie , il ne reste qu'un juge sur trois pour instruire les dossiers . Il faut attendre et s'armer de patience .

S.N.T.T.P.

Cette Société , représentative de la " Sté NELLE de la Joie de Vivre " , nous doit un bon retard de cotisations .

Le référé doit passer tout prochainement .

Cependant , nous n'attendons guère de rentrées de ce côté , cette Société étant vidée de tous biens mobiliers ou financiers .

Affaire ~~XXXX~~ contre Sté Nelle de la Joie de Vivre

Le cas de Madame et Monsieur ~~XXXX~~ attire nos sentiments de sincère et amicale compréhension .

Propriétaires du lot ~~XXXX~~ depuis le début de 1985 , leur terrain se situe dans la zone d'exigence du mur de soutènement , de sorte qu'ils ne peuvent toujours pas bâtir .

Ils ont décidé , également de citer la Sté Nelle de la Joie de Vivre devant les tribunaux , ce procès venant étayer le nôtre et présentant des conclusions tout en faveur de notre lotissement .

Travaux

COLAS

Cette Entreprise a procédé au bouchage des trous dans la partie basse du bard de la Joie de Vivre , tout en assurant la mise à niveau des plaques de regard .

Un premier passage ne nous ayant pas donné entière satisfaction , elle a renvoyé une équipe afin de parfaire l'ouvrage .

Elle nous a promis de revenir pour déboucher l'égout situé dans " l'épingle à cheveux " .

Ces travaux sont destinés à assurer la sécurité et la bonne conservation de notre futur patrimoine .

Eclairage public

Usé par le temps et le manque d'entretien , sa réfection nous demande un gros effort financier (remplacement de câbles , de lampes et de globes) .

La remise en état de 8 réverbères nous a coûté 15.526,00 frs , celle de deux autres , 4000,00 frs et il y en aurait encore douze à réparer .

Ce sera donc un travail de plus longue haleine que prévu , dans la mesure de nos moyens .

Circulation

Les co-lotis , unanimes , attirent l'attention de chacun pour qu'une vitesse très modérée soit observée dans le lotissement , en particulier aux abords des allées .

Par ailleurs , la nécessité est rappelée de ne pas stationner sur les trottoirs du boulevard .

De plus , décision est prise d'écrire à la Société Astronomique pour lui demander d'apposer un panneau indicateur en bas de notre lotissement afin d'éviter les fausses manoeuvres de leurs visiteurs .

PROCOVAR (DECAYEUX)

Le crédit de 120.000,00 frs , venant en compensation du branchement du lotissement PROCOVAR sur notre réseau et destiné au revêtement de la partie basse de notre boulevard , est toujours en suspens .

Il semble évident qu'une certaine mauvaise volonté en empêche le déblocage .

Cotisations en retard

Nous allons avoir besoin de ressources importantes et il n'est pas normal que certains payent pour les autres .

Comme annoncé et pour commencer , quelques co-lotis vont , incessamment , se retrouver devant le tribunal et cela va leur coûter fort cher .

Il est grand temps , pour les retardataires , de régulariser leur situation .

Le rapport moral , soumis au vote à mains levées , est adopté à l'unanimité .

Rapport financier

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
Budget 91	1.900,00	Location salle	600,00
93	6.600,00	Avocat	4.744,00
94	32.000,00	Entretien	40.908,52
95	15.600,00	P.T.T.	2.564,09
Pénalités	100,00	Assurance	1.106,00
Rembt documents hypothèques	100,00	Fournitures diverses	1.623,50
	56.300,00		51.545,11
Solde au 01/12/94		+	72.322,93
+ Recettes		+	56.300,00
- Dépenses		-	51.545,11
Solde au 31/10/95		+	77.077,82

Après un vote à mains levées , le rapport financier est adopté à l'unanimité .

Cotisation syndicale

Monsieur BAYOL propose de la Maintenir à 1.200,00 frs pour l'année 1996 .

Par vote à mains levées , l'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité , moins une voix .

Constitution d'un nouveau bureau

L'ensemble des membres du Bureau est démissionnaire , conformément à l'obligation qui lui en est faite tous les trois ans .

Sous l'impulsion de l'Assemblée , Madame HERSENT , ainsi que Messieurs BAYOL et RICHARD se représentent à leurs postes respectifs.

Toutefois , ceux-ci expriment un besoin d'aide et de renfort .

Se proposent , alors , :

- Monsieur JUNG , au titre de Sous-Directeur
- Monsieur BERGER , au titre de Secrétaire-Adjoint , par accord avant la séance , empêché qu'il était d'y assister .
- Madame LAVAUD ; ~~au titre de~~ Trésorière-Adjointe

Par vote à mains levées , l'Assemblée donne , à l'unanimité , son accord à l'ensemble des candidats proposés .

Le nouveau Bureau est donc ainsi constitué :

- Directeur	Monsieur BAYOL
- Directeur-Adjoint	" JUNG
- Trésorière	Madame HERSENT
- Trésorière-Adjointe	" LAVAUD
- Secrétaire	Monsieur RICHARD
- Secrétaire-Adjoint	" BERGER

Questions diverses

Chiens errants

Récemment , un facteur a été mordu par un chien en liberté , bien que celui-ci ne présentât , jusque là , aucun signe d'agressivité ;
Faisant appel à la prudence et au bon sens , nous demandons aux co-lotis , propriétaires d'un chien

- de le garder à l'attache , si la propriété n'est pas clôturée ,
- de le promener en laisse , accompagné par un adulte ,
- à l'extérieur , si le chien est d'un naturel agressif , de lui mettre une muselière ,
- si ce n'est fait , de procéder à l'installation d'une sonnette pour éviter aux visiteurs d'entrer inopinément .

L'ordre du jour étant épuisé , Monsieur BAYOL clôt l'Assemblée Générale Ordinaire et annonce l'ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire .

Assemblée Générale Extraordinaire

Demande de Monsieur [REDACTED] (lot 74)

Demande , dans le cadre de l'autorisation de dérogation de 20% ,
d'accord pour construction d'un garage , hors de la zone
d'implantation obligatoire , sans , toutefois , dépasser la
surface d'emprise au sol autorisée .

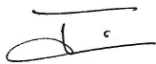
Par vote à mains levées , l'Assemblée donne son accord
à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé , Monsieur BAYOL clôt la séance .

A l'approche de l'Année Nouvelle , le Directeur et les membres
du Bureau vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous
offrent leurs vœux sincères de

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 1996

Le Directeur



La Trésorière



Le Secrétaire



Association Syndicale Libre

" La Joie de Vivre "

Hyères , le 9 Novembre 1995

363 , bard de la Joie de Vivre
83400 - HYERES

Additif au compte-rendu financier
de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 Novembre 1995

Monsieur BAYOL propose de renouveler la dotation forfaitaire
annuelle de 1200,00 frs qui lui est allouée en compensation des
frais qui viennent grever sa fonction de Directeur de l'Associa-
tion .

Par vote à mains levées , l'Assemblée donne , à l'unanimité ,
son accord pour que l'octroi de cette dotation lui soit renouvelé .

Le Directeur



La Trésorière



Le Secrétaire

